

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2591

présenté par
M. Dharréville

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	1 000 000	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	1 000 000
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, il est proposé de doubler les crédits alloués au dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) inscrits à la sous-action 03 *Reconnaissance des compétences acquises par les personnes* de l'action 02 *Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des*

qualifications et la reconnaissance des compétences du programme 103 *Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi*.

Le financement des mesures prises dans le projet de loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi en cours d'examen au Parlement concernant la VAE ne semble pas du tout assuré pour l'année 2023 puisque les crédits qui y sont consacrés n'ont pas augmenté par rapport à la loi de finances pour 2022. Il est donc proposé de doubler les crédits dédiés à la VAE pour atteindre 2 millions d'euros.

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement, la hausse de crédits en faveur de l'action 02 *Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et la reconnaissance des compétences* du programme 103 *Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi* est compensée par une baisse équivalente des crédits de l'action 18 *Personnels transversaux et de soutien* du programme 155 *Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail*.